



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2025-359T
en date du 11 Septembre 2025

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR DES OPERATIONS DE BROYAGE DES DECHETS VERTS
AU PLATEAU DE LA PLAINE
LE VENDREDI 10 ET LE SAMEDI 11 OCTOBRE 2025 DE 9H00 A 16H00
ET LE VENDREDI 05 ET SAMEDI 06 DECEMBRE 2025 DE 9H00 A 16H00**

LA METROPOLE

FP/GM/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles, L.2212-1, L.2212-2 et suivants,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manque aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis d'une amende prévue par les contraventions de la 1^{er} classe,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes,

Vu la demande en date **du 09 Septembre 2025** du Territoire du Pays d'AIX – Métropole Aix Marseille Provence (service information à l'usager - direction économie circulaire et information – pôle amélioration du cadre de vie), représenté par Madame Aline DERDERIAN, Responsable de la division information de proximité (Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE – BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02), afin d'organiser des opérations de broyage des déchets verts, au plateau de la plaine à MEYRARGUES (13650) **le Vendredi 10 Octobre et le Samedi 11 Octobre 2025 de 9 heures à 16 heures et le Vendredi 05 Décembre et le Samedi 06 Décembre 2025 de 9 heures à 16 heures.**

--- o O o ---

Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer la sécurité publique, de prendre toutes les dispositions pour réglementer la circulation et le stationnement au plateau de la plaine (13650 MEYRARGUES).

A R R E T E

Article 1^{er} : Le Territoire du Pays d'AIX Métropole Aix Marseille Provence Pôle Services (service information à l'usager – direction économie circulaire et information – pôle amélioration du cadre de vie) représenté par Madame Aline DERDERIAN, responsable de division information de proximité, (BP 48014 – 13567 MARSEILLE - CEDEX 02) est autorisé à organiser des opérations de broyage des déchets verts au plateau de la plaine (13650 MEYRARGUES), **le Vendredi 10 Octobre et le Samedi 11 Octobre 2025 de 9 heures à 16 heures et le Vendredi 05 Décembre et le Samedi 06 Décembre 2025 de 9 heures à 16 heures.**

Article 2 : Les mesures de réglementation suivantes seront appliquées : le stationnement et la circulation seront interdits à tous les autres véhicules, devant l'emplacement des opérations de broyage, **le Vendredi 10 Octobre et le Samedi 11 Octobre 2025 de 9 heures à 16 heures et le Vendredi 05 Décembre et le Samedi 06 Décembre 2025 de 9 heures à 16 heures.**

Article 3 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par les Services Municipaux qui devront également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

Article 4 : Le passage des véhicules sanitaires sera maintenu pour assurer la sécurité publique.

Article 5 : Les Services de Police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

Article 6 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 8 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera notifiée au Territoire du Pays d'AIX Métropole Aix Marseille Provence, Service Information à l'usager, direction économie circulaire et information, pôle amélioration du cadre de vie, représenté par Madame Aline DERDERIAN, responsable de division information de proximité.

Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

 Gérard MORFIN
Adjoint aux Travaux, Déchets, Citoyenneté
Par délégation du Maire



Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arretes/>) le :

15/9/25

L'Adjoint aux Travaux



Gérard MORFIN